

Agriculteurs en colère : La vente à perte interdite en Espagne

réservé aux abonnés

15 h



Manifestation d'agriculteurs espagnols le 25 février 2020 près d'Alicante dans le sud de l'Espagne © Asaja Nacional — Twitter

Après des semaines de manifestations à travers le pays, le gouvernement espagnol a annoncé une série de mesures pour répondre aux attentes de ses agriculteurs en colère. L'objectif est de « renforcer leur capacité de négociation » sur les prix payés pour leurs produits.

[Le gouvernement espagnol, confronté depuis plusieurs semaines à des manifestations d'agriculteurs](#), a annoncé le mercredi 26 février 2020 des mesures pour tenter d'assurer **des prix plus justes aux producteurs**, interdisant notamment **la vente à perte**.

Les industriels et les supermarchés dans le viseur

Depuis fin janvier, [les agriculteurs manifestent par milliers plusieurs fois par semaine dans de nombreuses régions d'Espagne](#), bloquant des routes et parfois même des centres-villes avec des centaines de **tracteurs**.

« Ce **décret-loi** est une réponse aux demandes effectuées par les **agriculteurs et éleveurs** », afin de « renforcer leur capacité de négociation » sur les prix payés pour leurs produits, face aux **industriels de l'agroalimentaire** et aux chaînes de supermarchés, a déclaré le ministre de l'Agriculture Luis Planas lors d'une conférence de presse.

Le « **prix de vente (des produits agricoles)** ne pourra jamais être inférieur aux coûts de

production qu'auront déterminés librement le vendeur et l'acheteur » a expliqué le ministre.. «Ce prix devra désormais être mentionné explicitement dans les contrats signés », précise-t-il.

La vente au consommateur, pourra encore être faite à perte, par exemple pour des promotions visant à écouler des stocks. Cependant si ces opérations de promotions se révèlent infructueuses le vendeur ne pourra répercuter le risque sur ces fournisseurs. Il ne pourra baisser le prix auquel il achète les denrées alimentaires.

Réactivation de l'observatoire des prix alimentaires

Parmi les autres mesures annoncées figurent **l'étalement du paiement des impôts pour les jeunes agriculteurs** ainsi que la réduction du nombre de journaliers nécessaires pour toucher des aides dans les régions d'Andalousie (sud) et d'Estrémadure (sud-ouest).

L'observatoire des prix alimentaires, en sommeil depuis 2014, sera réactivé pour réaliser des études « sur la formation des prix des produits et impulser une répartition plus juste de la valeur », avait aussi annoncé lundi 24 février 2020 le ministère de l'Agriculture dans un communiqué.

Les agriculteurs se plaignent de la **faiblesse des prix payés par les industriels** et les supermarchés pour leurs productions et de [la concurrence de pays à bas salaire hors de l'Union européenne accusés d'utiliser des pesticides interdits en Europe](#).

Huile d'olive : les producteurs espagnols inquiets

Ils craignent aussi la baisse des aides de la **Politique agricole commune** (PAC) annoncée par Bruxelles pour [le prochain budget de l'Union européenne en cours de négociation](#).

Selon les syndicats, les secteurs les plus touchés par le problème de prix sont [les fruits et légumes](#) et les producteurs d'olives, **l'Espagne est le premier producteur mondial d'huile d'olive**. Cette production souffre en outre [des droits de douane punitifs imposés depuis octobre par les États-Unis sur des produits européens](#).

Les mesures annoncées par le gouvernement espagnol ne satisfont pas l'ensemble du monde agricole, elles sont jugées insuffisantes par certains. Un syndicat agricole a indiqué le 27 février 2020 que de **nouvelles manifestations d'agriculteurs** sont prévues le 20 mars 2020.

Avec l'AFP